



Número de Révision: 002.1

Date de sortie: 04/09/2025

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|---|---|----------------------|--------|
| Désignation de l'article: | LOCTITE FREKOTE 770-NC known as FREKOTE 770-NC | Numéro IDH: | 420422 |
| Type de produit/utilisation recommandée: | Agent de séparation | numéro d'item | 83466 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: +1 (905) 814-6511 | | |
| Meadowpine Boulevard 2515 | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:
 H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES.
 H304 - PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.
 H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.
 H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

| CLASSE DE RISQUE | CATÉGORIE DE RISQUE |
|---|---------------------|
| LIQUIDE INFLAMMABLE | 2 |
| IRRITATION CUTANÉE | 2 |
| TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3 |
| DANGER PAR ASPIRATION | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
 Interdiction de fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Numéro IDH: 420422

Nom du produit: LOCTITE FREKOTE 770-NC known as FREKOTE 770-NC

| | |
|----------------------|---|
| Intervention: | <p>P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.</p> <p>P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p> <p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p> |
| Stockage: | <p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> |
| Élimination: | <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p> |

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|--------------|----------|
| Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes | 1174921-67-5 | 80 - 100 |
| Reaction product of tris(n-methylamino)methylsilane (TMAS) and silanol terminated polydimethylsiloxane (PDMS) | 1432471-92-5 | 1 - 5 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation: | Appeler un médecin. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Amener au grand air. |
| Contact avec la peau: | Laver les vêtements avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). |

| | |
|--|---|
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. |
| Ingestion: | Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin. Garder la personne calme. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Cette matière présente un risque d'aspiration. Le risque possible d'aspiration doit être considéré par rapport à la toxicité orale possible lorsqu'il faut décider de forcer un vomissement ou non. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone. Atomisation ou buée d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau de volume élevé. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Garder le personnel contre le vent en amont de l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. L'eau pourra ne pas convenir comme moyen d'extinction, mais pourra aider à garder les contenants adjacents, frais. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Les solvants d'hydrocarbure sont essentiellement non électriquement conducteurs et peuvent devenir chargés de façon électrostatique pendant le mélange, le filtrage ou le pompage à débits élevés. Si cette charge atteint un niveau suffisamment élevé, des étincelles peuvent se produire et enflammer les vapeurs de liquides inflammables. |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|--|
| Mesures de protection de l'environnement: | Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau. Ce produit est insoluble dans l'eau et flottera à la surface. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Prévenir les autorités si le produit a pénétré ou s'il est susceptible de pénétrer dans les égouts, les points d'eau ou les grandes superficies. |
| Méthodes de nettoyage: | Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Conserver dans un conteneur métallique clos jusqu'à élimination. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rester en amont de la matière déversée et isoler de l'exposition. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------|---|
| Manipulation: | Pour les activités où un contact avec les yeux ou le visage pourrait se produire, fournir une douche d'urgence et un bassin oculaire. Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. S'assurer que les contenants sont bien connectés à la terre avant l'utilisation ou le transbordement de la matière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. |
| Stockage: | Garder le récipient fermé. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. |

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|-----------|----------|-----------|-------|
| Rien | Rien | Rien | Rien | Rien |

| | |
|--|---|
| Remarques sur la conception des installations techniques: | Utiliser une ventilation mécanique antidéflagrante et une ventilation locale pour s'assurer que les contaminants sont à l'intérieur de leurs limites d'exposition professionnelle pendant l'utilisation de ce produit. |
| Protection respiratoire: | Utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH, avec cartouche pour vapeurs organiques, s'il y a possibilité que les limites d'exposition établies puissent être dépassées. |
| Protection des yeux: | Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou un écran plein visage. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. |
| Protection de la peau: | Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. |

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur: | Limpide |
| Odeur: | de hydrocarbures |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non applicable, Le produit réagit avec l'eau |
| Pression de vapeur: | 173 mbar (20 °C (68°F)) |
| Point / zone d'ébullition: | > 112 °C (> 233.6 °F) |
| Point/domaine de fusion: | Non applicable, Le produit est un liquide. |
| Densité/Densité relative:: | 0.720 |
| Densité de vapeur relative: | 3.9 20 °C |
| Point d'éclair: | 7 °C (44.6 °F) |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | 0.9 % |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | La substance ou le mélange n'est pas classifié comme pyrophoriques. |
| Inflammabilité: | inflammable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité: | Polymérise au contact de l'eau. Eau |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non disponible |
| Teneur VOC: | 98.5 % |

| | |
|--|--|
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | 0.72 mm ² /s |
| Caractéristiques de la particule: | Non applicable, Le produit est un liquide. |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. Risque d'ignition. |
| Réactions dangereuses: | Ne se produira pas. |
| Produits de décomposition dangereux: | Hydrocarbures. |
| Produits incompatibles: | Des oxydants forts. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Décharge électrostatique. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Les vapeurs et les brouillards irriteront le nez et la gorge, et possiblement les yeux. Des concentrations élevées de vapeurs (supérieures à environ 1000 ppm) peuvent causer maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, perte de conscience, et d'autres effets sur le système nerveux central, y compris la mort. |
| Contact avec la peau: | Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement. L'aspiration peut survenir lors de l'avalement ou du vomissement, causant des dommages aux poumons. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|---|----------------|
| Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes | Rien |
| Reaction product of tris(n-méthylamino)méthylsilane (TMAS) and silanol terminated polydiméthylsiloxane (PDMS) | Rien |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|---|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes | | | |
| Reaction product of tris(n-méthylamino)méthylsilane (TMAS) and silanol terminated polydiméthylsiloxane (PDMS) | | | |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|---|-----------------|------------------|--|
| Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes | Non | Non | Non |
| Reaction product of tris(n-méthylamino)méthylsilane (TMAS) and silanol terminated polydiméthylsiloxane (PDMS) | Non | Non | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: RÉSINE EN SOLUTION
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Resin solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: RESIN SOLUTION (Isoalkane C7 - C10)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: Isoalkane C7 - C10

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Un ou plusieurs composants ne sont pas inscrits sur la liste et, ne sont pas exempts, soit de la Liste intérieure des substances soit de la Liste extérieure des substances.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act). Ce produit contient un ou plusieurs composants avec une exemption de faible volume conformément à 40 CFR 723.50. Les quantités peuvent être limitées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 3,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/09/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.